

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/05/14-20-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 841-1 à L. 841-4 et R. 841-1,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que l'association Sportive d'Aix-Marseille Université est une association sportive universitaire,
Considérant que ladite association a été créée, conformément au Code de l'éducation, à l'initiative de l'établissement,
Considérant le palmarès de l'année 2023,
Considérant les échéances sportives nationales à venir pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

OBJET : Subvention au profit de l'association sportive d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024

Article unique :

APPROUVE la subvention d'Aix-Marseille Université d'un montant de trois cent mille euros (300 000 €) au profit de l'association Sportive d'Aix-Marseille Université au titre de l'année 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 12

Fait à Marseille le 14 mai 2024

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

